

# MÉCÉNAT - LES JEUNES PRODUCTEURS

Formulaire à retourner au **3 résidence Deurly, 56250 Treffléan** ou par mail à [les-jeunes-producteurs@orange.fr](mailto:les-jeunes-producteurs@orange.fr)

Je soussigné(e) Mme/M. .... agissant en qualité de gérant(e) de la société « ..... » dont le siège social est situé à l'adresse suivante..... ,

Atteste avoir pris connaissance des projets de l'association **Les Jeunes Producteurs** et accepte d'y participer financièrement à la hauteur du montant choisi dans le tableau ci-dessous.

**BON À SAVOIR :** *Les Jeunes Producteurs* est une association reconnue **d'intérêt général** (soutien et formation à la culture cinématographique et valorisation du patrimoine culturel). Les dons reçus ouvrent donc le droit à une **réduction d'impôt sur les sociétés jusqu'à 60%** (modalités sur [service-public.fr](http://service-public.fr)). Cette procédure nécessite la rédaction d'un reçu fiscal (Cerfa n° 11580\*04) émis sur demande par l'association :

- OUI, je souhaite recevoir ce document pour bénéficier d'une réduction d'impôt + attestation de paiement  
 NON, je souhaite simplement recevoir une attestation de paiement pour ma comptabilité

## CHOIX DU MONTANT DE LA DONATION

MONTANT	CONTREPARTIES ENGAGÉES PAR L'ASSOCIATION <i>contreparties non-équivalentes au don reçu</i> <sup>1</sup>	COCHEZ LA CASE
1 <b>50.00€ TTC</b> Soit 20.00€ après réduction d'impôt	Mention du nom de la société au générique du film	
2 <b>100.00€ TTC</b> Soit 40.00€ après réduction d'impôt	Ligne 1 + deux invitations à l'avant-première du film	
3 <b>200.00€ TTC</b> Soit 80.00€ après réduction d'impôt	Lignes 1 et 2 + une visite sur le tournage du film	
4 <b>400.00€ TTC</b> Soit 160.00€ après réduction d'impôt	Lignes 1 à 3 + mention de la société sur tous nos supports de communication (Facebook, Instagram, site internet, article de presse).	
5 <b>600.00€ TTC</b> Soit 240.00€ après réduction d'impôt	Lignes 1 à 4 + placement du logo de la société au générique du film	
6 <b>800.00€ TTC et +</b> Soit 320.00€ après réduction d'impôt	Lignes 1 à 5 + proposition d'un placement de produit <sup>2</sup>	

FAIT À ..... LE ...../...../ 2023

SIGNATURE suivie de la MENTION « BON POUR ACCORD »<sup>3</sup>



<sup>1</sup> Lorsque le bénéficiaire offre une contrepartie d'une valeur équivalente aux sommes reçues, le versement n'est pas considéré comme un don, mais comme la rémunération d'une prestation de service.

<sup>2</sup> Un placement de produit est une action visant à faire apparaître à l'écran quelque chose qui reflète l'activité et/ou l'identité d'une société. Cette apparition est de courte durée et nécessitera un RDV avec le réalisateur des projets afin de définir les possibilités de mise en forme du placement de produit.

<sup>3</sup> Joindre à ce document un chèque correspondant au montant choisi à l'ordre de « Association Les Jeunes Producteurs »